

Permettez-moi cependant de vous livrer certaines idées, dont le débat voudra peut-être s'inspirer, sur la direction que pourront prendre nos efforts.

Tout d'abord, je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur les circonstances de l'écrasement au Canada du satellite *Cosmos 954*. Dès le début, nous avons été en contact étroit avec les autorités soviétiques, celles-ci nous ayant fourni des renseignements supplémentaires. Nous comptons continuer à discuter de ces questions, et de certaines autres, dont celles de la responsabilité et de l'indemnisation, en recourant aux voies de communications bilatérales. Pour l'instant, nous aborderons les questions générales que pose l'utilisation de génératrices nucléaires dans l'espace.

Par le passé, l'Union soviétique et les États-Unis ont lancé des satellites transportant des génératrices nucléaires. En tout et pour tout, environ 40 satellites de ce genre auraient été placés sur orbite terrestre ou envoyés en mission d'exploration vers la lune ou des planètes éloignées. Ils représentent un faible pourcentage du nombre total de satellites placés dans l'espace. Cependant, comme ces satellites peuvent présenter des dangers pour l'humanité et son milieu, il serait bon que l'ONU et le présent sous-comité se penchent sur les questions particulières que pose leur utilisation. *Cosmos 954* n'est pas le premier satellite porteur de matières radioactives à tomber en défaillance et à revenir sur terre à l'improviste. Les risques devraient augmenter au fur et à mesure que s'élèveront le nombre et la taille des engins spatiaux mus à l'énergie nucléaire. Il saute aux yeux que l'utilisation de cette technique dans l'espace exige des précautions spéciales et un régime particulier de coopération internationale si l'on veut assurer la sécurité et la qualité du milieu humain.

D'après nous, il faut viser une réponse mesurée, réaliste et constructive aux questions soulevées par cet incident. L'utilisation de génératrices nucléaires dans l'espace est une branche éminemment perfectionnée et en pleine évolution de la technique spatiale. Elle promet d'importants avantages pour l'humanité, tout en présentant certains dangers sérieux. En étudiant le problème, il faut tenir compte aussi bien des avantages que des dangers et avoir une connaissance approfondie des données techniques. Il faut aborder la question de l'utilisation spatiale des génératrices nucléaires dans le même esprit que celle de leur utilisation terrestre: sous l'angle de la collaboration internationale. Il n'y a pas de réponse toute faite et nous ne préconisons pas de mesures précipitées.

L'objectif ultime de nos efforts doit être la conception d'un régime d'utilisation spatiale des génératrices nucléaires capable d'assurer la meilleure protection possible de l'humanité et du milieu. Plusieurs dispositions des traités négociés au Comité, d'autres instruments internationaux et des principes du droit coutumier international consacrent déjà l'obligation d'éviter d'altérer ou de contaminer l'espace et le milieu terrestre.

Nous proposons la création d'un groupe de travail composé de spécialistes techniques et scientifiques qui ferait un examen détaillé et effectuerait les études techniques nécessaires. Sa structure pourrait s'inspirer de celle des groupes créés antérieurement par le présent Sous-Comité et le Comité comme le Groupe de travail sur la